



Donné un pouvoir pour faire des chèques dans une association loi

Par **22pirouettes**, le **27/10/2015** à **01:20**

Bonjour,

Etant président d'une association loi 1901, j'avais donné pouvoir à la vice présidente de faire des chèques.

Le bureau (président, trésorier et secrétaire, a démissionné en même temps). Je veux retirer la signature à la vice président qui continue à faire des chèques et qui a mis le compte à découvert. Comment procéder pour être dans mon droit ?

Merci de votre aide.

Bonne journée.

Par **Tisuisse**, le **27/10/2015** à **06:01**

Bonjour,

Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée pour renouveler les membres du Conseil d'Administration, lesquels éliront un nouveau bureau.

En attendant, il faut retirer le chéquier à la vice-présidente.